

**PROCES-VERBAL DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRETONVILLERS**

Séance du 01 SEPTEMBRE 2022 à 20 Heures 00

L'an deux mille vingt-deux, le 01 SEPTEMBRE à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BRETONVILLERS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu des séances sous la présidence de M. BIZE Henri, Maire-Adjoint

Présents : Mmes Claire AMANN, Monique BELOT, Mrs Henri BIZE, Baptiste GRANDMOUGIN, Dominique HUOT-MARCHAND, Jean-François LEGRAND, Yoan MASSENOT, Maxime MENIGOZ,

Excusé(s) : Mme Sandra GIROD qui donne procuration à Claire AMANN, M. Bernard VERDOT-BOURDON

Absent:

Secrétaire de séance : Mme Monique BELOT

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour la demande de M. ROSSARD : Accepté

Ordre du Jour de la séance

1. Validation conseil précédent
2. Droit de préemption SCI Les 3 B
3. Adoption RPQS Assainissement collectif
4. Adoption RPQS Assainissement non collectif
5. Motion soutien formation secrétaire
6. Subvention Association
7. Vente ancien camion pompier
8. Déclassement Voirie – Enquête publique
9. Devis SARL CRTP
10. Acquisition terrain lotissement le Saucet
11. Questions Diverses

1. Validation procès-verbal séance précédente.

Séance du 07 juillet 2022 – Accepté sans observation par 9 voix pour

2. Droit de préemption SCI Les 3b – 2022-09-01-01

M. GRANDMOUGIN Baptiste étant concerné, il ne prend pas part au vote.

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par l'Office Notarial de Baume les Dames, concernant les biens cadastrés

- ZD 17 d'une superficie de 4 a 11ca,
- ZD 18 d'une superficie de 18 a 31 ca

appartenant à la SCI Les 3B et soumis à un droit de préemption urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 8 voix, de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune.

3. Adoption du RPQS ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 – 2022-09-01-02

M. le Maire-Adjoint ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

4. Adoption RPQS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2021 – 2022-09-01-03

M. le Maire-Adjoint ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

5. Motion de soutien à la formation secrétaire de mairie – 2022-09-01-04

Le conseil MUNICIPAL

Sur le rapport du Maire

VU

- Le du code général de la fonction publique ;
- Le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;
- La délibération du 6 juillet 2022 du Conseil d'Administration du CDG25 soutenant la motion adoptée par le Conseil d'Administration du CDG70 en date du 31 mai 2022 ;

Considérant QUE :

- le/la secrétaire de mairie joue un rôle central dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux,
- il existe des tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national et au niveau local,
- les différents dispositifs de qualifications mis en place sur les fonctions de secrétaire de mairie et de gestionnaires administratifs ont un réel intérêt à perdurer, notamment le dispositif du Diplôme

Universitaire Gestionnaire Administratif Secrétaire de Mairie (DU GASM) en partenariat avec l'Université de Franche-Comté (UFR des Sciences Juridiques, Economique, Politique et Gestion

- la question du financement et notamment le maintien du dispositif est conditionnée à l'attribution exclusive de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F),
- malgré les enjeux relevés et la nécessaire adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales, la Région Bourgogne-Franche Comté n'a pas répondu favorablement à la demande de soutien financier et que la session 2022 n'a pas pu s'ouvrir pour cette raison, alors que des diplômes similaires se sont ouverts sur le territoire national, forts d'un partenariat avec les Régions,
- le Conseil d'administration du CDG25 a décidé de soutenir la motion du CDG70 destinée à interpeller le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le DU GASM,
 - il est nécessaire d'approuver cette motion afin d'en assurer le plus large soutien,

Après en avoir délibéré

Le conseil MUNICIPAL

AFFIRME son soutien à la formation des secrétaires de mairie DU « GASM »

6 – Subvention Association : 2022-09-01-05

Après délibération, le conseil décide de verser une subvention de 300.00€ au Comité d'Animation de Bretonvillers.

7 – Vente ancien camion pompier : 2022-09-01-06

Monsieur le Maire-Adjoint fait part aux membres présents que la Société MN RECUP accepte d'acheter l'ancien camion de pompier devenu obsolète pour la somme de 800.00€

Le conseil, l'exposé du Maire entendu, par 9 voix pour,

- ✓ Autorise le Maire-Adjoint à encaisser le chèque
- ✓ Autorise le Maire-Adjoint à enregistrer les opérations comptables.
- ✓ Ouvre un crédit de 800.00€ au compte 024 -

8 – Déclassement de voirie – Enquête publique : 2022-09-01-07

La Commune de BRETONVILLERS envisage le déclassement d'une partie du Domaine Public

- Le déclassement d'une partie de la Rue de la Chapelle au niveau des parcelles cadastrées D 110-352 et 542 pour une cession à Monsieur ROSSARD François, propriétaires de ces dernières.
- Suite à ce déclassement la circulation sur cette portion de rue se fera sur le chemin parallèle à celui-ci.

Ainsi une enquête de déclassement du Domaine Public est nécessaire en vertu des dispositions contenues au Code de la Voirie Routières.

Le Conseil, l'exposé entendu, et après délibération, par 9 voix pour :

- Autorise le déclassement d'une partie de la Rue de la Chapelle
- Autorise l'ouverture d'une enquête publique
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette enquête.

9 – Devis SARL CRTP : pour la poste d'un poteau incendie sur l'ancienne conduite d'eau au Saucet : Devis refusé

10 – Acquisition de terrain : le conseil prend connaissance d'une demande d'acquisition du lot n°11 au lotissement du Saucet. La demande est acceptée mais attende de la décision finale de l'intéressé.

11 – Questions diverses

- Subvention au Fond de solidarité pour le logement : Refusé
- Organisation du scrutin pour les élections municipales des 2et 9 octobre
- Fête patronale : la commune offrira l'apéritif –
- Passage de la Ronde de l'Espoir sur la Commune le 03 septembre. – Présence des conseillers souhaités pour ces deux manifestations ;
- Une boîte à clé a été achetée pour la salle des fêtes
- Achat d'une parure de beaux stylos pour les élèves de Bretonvillers partant en 6^{ième}
- A compter du 06 septembre, Marie-France CHOULET « fera office » de bureau de poste.
- Compte rendu de la réunion de la CCPSB sur la fin du service Haut Débit sur le réseau téléphonique – Une réunion d'information publique aura lieu fin septembre à Bretonvillers

L'ordre du jour épuisé la séance est levée à 22 heures 00

RECAPITULATIF DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

2021-09-01-01	Droit de préemption SCI Les 3 B
2021-09-01-02	Adoption RPQS Assainissement collectif
2021-09-01-03	Adoption RPQS Assainissement non collectif
2021-09-01-04	Motion soutien formation secrétaire
2021-09-01-05	Subvention Association
2021-09-01-06	Vente ancien camion pompier
2021-09-01-07	Déclassement Voirie – Enquête publique

BIZE Henri	
BELOT Monique	
MENIGOZ Maxime	
HUOT-MARCHAND Dominique	
MASSENOT Yoan	
AMANN Claire	
LEGRAND Jean-François	
VERDOT-BOURDON Bernard	
GRANDMOUGIN Baptiste	
GIROD Sandra	